

GUIDE DE BIENVENUE



**Réserve faunique
de Rimouski**

BIENVENUE!

Toute l'équipe de la réserve faunique de Rimouski est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue dans ce haut lieu de villégiature. Les réserves fauniques sont des territoires exceptionnels de notre patrimoine naturel. Chaque séjour constitue une expérience hors du commun.

Nous vous invitons à consulter ce *Guide de bienvenue* qui vous propose des renseignements pratiques, répondant aux interrogations courantes. Vous y trouverez des informations pertinentes sur votre séjour, les activités et les services offerts, le fonctionnement des équipements de votre hébergement, la réglementation et la sécurité ainsi qu'une présentation du territoire et de la Sépaq.

La direction et tout le personnel souhaitent que vous profitiez pleinement de cet environnement unique.

Bon séjour!

INFORMATIONS SUR LE SÉJOUR, ACTIVITÉS ET SERVICES

- HEURE D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Été

Arrivée : 17 h

Départ : 13h30

Hiver

Arrivée : Fermé

Départ : Fermé

Pour permettre à l'équipe d'entretien d'effectuer un travail de qualité avant l'arrivée des prochains clients, nous vous demandons de respecter l'heure de départ. À votre départ, il vous suffit de laisser la clé sur la table.

- VISITEURS

Les membres du groupe qui ont été désignés lors de l'enregistrement sont les seules personnes autorisées à se trouver dans le chalet. Aucun visiteur n'est admis et la substitution de personnes en cours de séjour n'est pas autorisée. Les capacités minimales et maximales du chalet s'appliquent au nombre d'adultes et la tarification est établie en fonction de ce nombre de personnes.

- TOURNÉE DU PERSONNEL

Un membre du personnel exécute une tournée régulière des chalets. Soucieux de votre bien-être, il s'informe du déroulement de votre séjour, répond à vos questions et apporte les correctifs nécessaires advenant le fonctionnement inadéquat d'un équipement.

- PROPRETÉ

En tout temps, vous devez laisser tout lieu occupé et tout équipement utilisé dans un état d'ordre et de propreté.

- DÉCHETS ET RÉCUPÉRATION

Pour le maintien de la santé de l'environnement, vous devez disposer vos déchets dans les endroits prévus à cette fin et vous abstenir de jeter dans la nature quelque objet que ce soit, ce qui vous évitera également d'attirer des animaux indésirables.

L'équipe de la réserve faunique met à votre disposition des bacs bleus pour la récupération des bouteilles et des cannettes. Soyez vigilant et ne disposez dans ces bacs que les matières récupérables.

Lors de vos déplacements, il est de mise d'apporter un sac à ordures afin de récupérer les déchets de la journée et d'en disposer dans les contenants appropriés. Une saine gestion des matières résiduelles contribue à la mission de conservation des réserves fauniques.

- **EAU NON- POTABLE**

On vous recommande de faire bouillir l'eau pendant une minute avant de la consommer.

- **ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE**

La Loi sur le tabac interdit à toute personne de fumer à l'intérieur des bâtiments de la Sépaq. Par souci de la gestion de l'air et afin de s'assurer qu'aucune odeur de tabac ne persiste, des frais d'entretien de 150 \$ seront facturés aux responsables de la réservation advenant que des personnes aient fumé dans ces endroits.

- **TRANSPORT FORESTIER**

Des véhicules chargés de bois ou destinés à la récolte circulent sur le territoire. Faites toujours preuve de prudence et gardez bien votre droite.

- **COMMENTAIRES**

Si un problème de toute nature vient perturber votre séjour, nous vous prions de le mentionner sans tarder à un employé de la réserve faunique. Vos commentaires ou vos observations seront traités immédiatement et nous ferons de notre mieux pour remédier à la situation.

Visant l'amélioration de ses services, la Sépaq a développé un sondage après-séjour pour connaître votre satisfaction. Vous devriez recevoir dans les jours suivants votre départ, une invitation à y répondre. D'avance, nous vous remercions de le compléter puisque votre rétroaction est importante.

Si vous désirez nous faire part par écrit d'un commentaire ou d'une insatisfaction, nous vous invitons à nous les transmettre à partir du site Web de la Sépaq, dans la section *Nous joindre*.

HORAIRE DE L'ACCUEIL ET SERVICES OFFERTS

HORAIRE ET L'ACCUEIL

L'administration et le poste d'accueil de St-Narcisse est situé au 112, route de la Réserve-de-Rimouski, St-Narcisse-de-Rimouski.

L'accueil du Lac Rimouski est situé au cœur de la réserve.

Le service d'accueil répond à vos demandes pour l'émission des droits d'accès, pour donner de l'information, pour recevoir un commentaire ou une plainte, pour la location d'équipement ou l'achat de matériel ou pour vous procurer un souvenir.

Périodes d'ouverture : Ouvert du 25 mai au 16 novembre 2018

PÉRIODE	HEURE	JOUR
25 mai au 15 novembre	8h à 16h 8h à 20h	Lundi au vendredi - St-Narcisse Tous les jours – Accueil lac Rimouski
Période hivernale	8h à 16h	Lundi au vendredi - St-Narcisse

CENTRE DE SERVICES : Lac Rimouski

Services offerts : Accueil et enregistrement pour l'hébergement, le camping, la pêche et chasse en saison.
Autorisation d'accès
Location d'équipements nautiques
Enregistrement pour les activités de découverte
Information générale

Locations d'équipement : Canot, kayak, vélos, moteur à essence et électrique, canne à pêche sont disponibles en location directement au poste d'accueil du lac Rimouski ou par l'entremise du gardien.

Dépanneur : Glace, bois, vers de terre et produits de première nécessité sont disponibles à l'accueil du lac Rimouski.

Boutique: Vêtements, souvenirs, publications et articles de plein air sont disponibles aux deux postes d'accueil.

Pêche en Herbe : Étang de pêche réservé pour les enfants avec formation et mise en pratique de l'activité de pêche.

Pavillon de la relève : Visite des lieux entre 10h et 12h et entre 14h et 16h avec exposition de photos qui relate l'histoire de la Réserve faunique de Rimouski de sa création à aujourd'hui.

ACTIVITÉS

La brochure *Chasse et pêche 2020* que l'on retrouve à la fin de ce cahier contient une foule de renseignements utiles sur les activités de plein air, de villégiature, de chasse et de pêche qui se pratiquent dans le réseau des réserves fauniques. Il nous fera plaisir de vous en remettre un exemplaire.

Pêche

La pêche sportive constitue l'activité-vedette des réserves fauniques. Les eaux de la réserve recèlent d'une variété de truites telles que : l'omble de fontaine, l'omble gris et l'omble moulac.

À la journée ou en séjour, en lacs ou en rivière, en été, vous pouvez vous adonner à la pratique de la pêche selon les modalités qui s'appliquent. La réserve s'implique fortement pour la relève en étant bénéficiaire du programme de Pêche en Herbe et un site a été aménagé uniquement réservé pour les jeunes de moins de 18 ans.

Chasse

Chasse printanière à l'ours noir

La chasse printanière de l'ours noir se veut une activité prisée par les sportifs de tous les coins de la planète. C'est une expérience de grande qualité, qui propose uniquement une chasse à l'affût soigneusement préparée. Cette activité est offerte en plan européen, avec ou sans guide et se déroule de la mi-mai à la fin juin dans des secteurs très ciblés.

Chasse à l'orignal

S'échelonnant sur la majorité de l'automne à compter du début de septembre, cette activité recherchée par les chasseurs québécois garantit un territoire exclusif de chasse à chaque groupe. Pour chacune des périodes de chasse, toutes les zones sont assujetties au tirage au sort. Trois types de forfait composent l'offre : le forfait régulier arme à feu, le forfait régulier à l'arc et poudre noire, le forfait de chasse familiale, le groupe double, le forfait chasse tardive et le plan américain. La qualité des séjours offerts dans la réserve comble les chasseurs les plus exigeants.

Chasse au petit gibier

La chasse au petit gibier se déroule à compter de la mi-octobre et se poursuit jusqu'au 25 octobre 2018. Plusieurs centaines de kilomètres de sentiers sillonnent le territoire procurant ainsi l'accès à cet habitat de choix pour les espèces convoitées que sont la gélinotte huppée et le tétras des savanes. L'activité se pratique à la journée également dans des secteurs spécifiques.

Camping

Camping du lac Rimouski (Disponible pour 2018 à partir du 1^{er} juillet)

Le lac Rimouski, situé au centre de la réserve, est incontestablement un environnement de camping unique, car le paysage y est magnifique. Il y a 5 sites de camping aménagés avec deux services (eau et électricité), situés tout près ce très beau lac qui comblera le besoin de tranquillité des adeptes de plein air.

Randonnée pédestre

Plusieurs kilomètres de sentiers de randonnée vous invitent à la découverte d'attraits qui traduisent bien les singularités de cette merveilleuse nature.

À la journée ou lors d'un séjour en chalet ou en camping, laissez-vous aller à la conquête de ces espaces généreux et rendez-vous au Lac Rimouski à la découverte du sentier de l'explorateur Bernard Voyer pas à pas vers le sommet le plus haut de la réserve Rimouski. Plusieurs panneaux d'interprétation relatent les exploits de l'aventurier.

MODALITÉS DE PÊCHE

Si vous avez opté pour un forfait de pêche

Vous avez reçu une fiche d'auto-enregistrement et votre plan de pêche, valide pour la durée de votre séjour. Cette fiche comporte des espaces pour inscrire vos résultats de pêche. Il est obligatoire de le compléter quotidiennement et de le laisser sur la table du chalet à la fin de votre séjour.

Prenez le temps de consulter votre fiche de séjour, car vous y trouverez l'information sur les limites de prises (10 truites/jour) et de possession (10 truites à la sortie) à respecter selon les espèces.

Si vous avez opté pour un forfait en villégiature

Vous pouvez ajouter des activités de pêche en vous informant auprès du gardien pour le lendemain ou le jour même selon le cas.

OU

Vous pouvez vous rendre directement à l'accueil et vous informer auprès du préposé.

Consultez attentivement les sections suivantes concernant la réglementation.

Il est obligatoire de déclarer ses résultats de pêche afin d'assurer un suivi optimal de la ressource. Tout pêcheur a l'obligation de respecter la limite de prises et de possession. Il doit également déclarer ses résultats de pêche, tel qu'il est prescrit par les règlements de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune à défaut de quoi il pourrait être reconnu coupable d'une infraction.

Il est à noter que les activités de pêche se terminent à 12 h le jour du départ.

Droits d'accès à la pêche

Ce sont des autorisations émises par les réserves fauniques qui permettent la pratique de la pêche aux endroits et aux dates spécifiés sur le droit d'accès. Le coût est par jour et par personne. Vous devez également prévoir la location d'une embarcation. Si vous avez opté pour un forfait de pêche, les droits d'accès et l'utilisation d'une embarcation sont inclus dans le forfait pour la durée de votre séjour.

Permis de pêche

Pour pêcher, il faut être titulaire d'un permis de pêche et le porter sur soi pendant la pratique de l'activité. Le coût du permis est variable selon la durée de l'excursion projetée.

Il peut aussi être possible de pêcher sans permis dans les situations suivantes :

- Un mineur peut pêcher en compagnie d'un adulte titulaire d'un permis;
- Une personne peut pêcher en vertu du permis de son conjoint à condition de pêcher en sa compagnie ou d'avoir en sa possession son permis;
- Un étudiant adulte porteur de sa carte étudiante valide peut pêcher en compagnie d'une adulte titulaire d'un permis.

Si vous pêchez en vertu du permis d'une autre personne, les poissons que vous capturez sont inclus dans la limite de prises du titulaire du permis.

Si vous perdez ou altérez votre permis, vous devez vous en acheter un autre pour continuer à pêcher.

Limites de prises et de possession

Plusieurs sportifs se questionnent sur les limites de prises et de possession. Voici une réponse succincte à la question.

La limite de prises quotidienne comprend les poissons pris et gardés (incluant ceux qui ont été consommés) par le titulaire du permis ainsi que par les personnes qui pêchent sous l'autorité de ce permis au cours d'une même journée.

La limite de possession correspond à la limite de prises quotidienne.

Elle correspond au nombre de poissons que l'on peut avoir en sa possession en tout temps et en tout lieu que ce soit sur le lieu de pêche, sur la route ou à la maison.

Limites de prises et de possession dans la réserve faunique de Rimouski*

Espèce	Limite de prises	Limite de possession
Ombles de fontaine (truite mouchetée)	10 en tout	10 en tout
Ombles gris (truite grise)	2 en tout	2 en tout
Ombles moulac	2 en tout	2 en tout

* Ces limites diffèrent d'un territoire à l'autre; la brochure de réglementation sur la pêche sportive au Québec peut vous informer sur les limites des autres territoires québécois.

Exceptions : Certains plans d'eau restreignent les limites de prises et de possession à deux en tout. Consultez la fiche de séjour pour connaître les endroits concernés.

La limite de taille peut s'appliquer pour certaines espèces et à certains endroits. Dans la réserve, aucune espèce n'est concernée par la limite de taille.

MODALITÉS DE CHASSE

Droits d'accès à la chasse

Ce sont des autorisations émises par les réserves fauniques qui permettent la pratique de la chasse aux endroits et aux dates spécifiés sur le droit d'accès.

Si vous avez opté pour un forfait chasse, les droits d'accès sont inclus dans le forfait pour la durée de votre séjour.

Permis de chasse

Pour chasser, il faut être titulaire d'un permis de chasse provincial désigné pour l'espèce chassée et le porter sur soi pendant la pratique de l'activité. Le coût du permis est variable selon les espèces de gibier.

Si vous perdez ou altérez votre permis, vous devez vous en acheter un autre pour continuer à chasser.

Pour plus de détails, consultez la brochure *La chasse sportive au Québec*, publiée par le MRN. Elle complète l'information sur la pratique de la chasse.

Limites de prises et de possession

La limite de prises quotidienne comprend les gibiers abattus et gardés (incluant ceux qui ont été consommés) par le titulaire du permis ainsi que les personnes qui chassent sous l'autorité de ce permis au cours d'une même journée.

La limite de possession correspond à la limite de prises quotidienne. Elle correspond au nombre de bêtes que l'on peut avoir en sa possession en tout temps et en tout lieu que ce soit sur le lieu de chasse, sur la route ou à la maison.

Limites de prises et de possession dans la réserve faunique de Rimouski*

Espèce	Limite de prises	Limite de possession
Gélinotte huppée Tétras des savanes	5 par jour (pour les deux)	15 en tout
Lièvre	aucune	Aucune

* Ces limites diffèrent d'un territoire à l'autre; la brochure de réglementation sur la chasse sportive au Québec peut vous informer sur les limites des autres territoires québécois.

CHASSE CONTINGENTÉE À L'ORIGINAL

Toutes les modalités concernant cette activité sont acheminées au chef de groupe de chacun des séjours de chasse afin que tous puissent consulter à l'avance l'ensemble des renseignements nécessaires au séjour et au bon déroulement de la chasse.

FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS

Vous devez utiliser avec soin et diligence les équipements, le matériel ou les accessoires qui sont mis à votre disposition dans le cadre de votre séjour. Si vous constatez qu'un équipement, que le matériel ou un accessoire est manquant ou défectueux, veuillez cesser de l'utiliser et signaler promptement la situation au personnel de l'établissement à la première occasion. Tout dommage ou blessure résultant de l'utilisation d'un équipement, du matériel ou d'un accessoire endommagé ou inadéquat est la responsabilité exclusive de son utilisateur.

FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS AU PROPANE ET CONSIGNES

Le propane consomme une quantité importante d'air. C'est pourquoi il faut s'assurer que la ventilation des lieux soit adéquate et que l'évacuation des produits de combustion se fasse de façon efficace.

Lampes

Les lampes au propane sont très fragiles. Si, par accident, vous touchez le manchon, la lampe deviendra inutilisable. Le bouton de contrôle de la lampe doit être soit complètement ouvert, soit complètement fermé. Si la lampe est allumée et que le bouton de contrôle n'est pas ouvert au maximum, celle-ci dégagera une quantité anormalement élevée de monoxyde de carbone.



→ Pour allumer

Ouvrez légèrement le bouton de contrôle, généralement de couleur noire ou rouge, pointez une flamme de briquet, d'allumeur ou d'allumette près du manchon sans le toucher. Dès que le manchon commence à éclairer, tournez le bouton de contrôle au maximum.

→ Pour éteindre

Gardez une lampe de poche sous la main. Ne soufflez pas, ce n'est pas une bougie! Tournez le bouton de contrôle de l'alimentation jusqu'à ce que la flamme s'éteigne.

**La nuit, assurez-vous de fermer toutes les lampes
et de garder une fenêtre entrouverte afin que le chalet soit bien aéré.**

Réfrigérateur

Ils sont en fonction à votre arrivée et il n'est pas nécessaire de changer les ajustements pour en augmenter la performance. Les réfrigérateurs sont reliés à un détecteur de monoxyde de carbone qui permet leur arrêt immédiat en cas de problèmes.

N'APPUYEZ SUR LE BOUTON DU DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE QU'EN CAS D'URGENCE OU D'ÉMANATION DE PROPANE, CAR CECI ENTRAÎNE L'ARRÊT DE L'APPAREIL ET NÉCESSITE L'INTERVENTION D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ.

Pour éviter la surchauffe du système de refroidissement, remplissez le réfrigérateur petit à petit. Commencez par les aliments périssables, pour y ajouter par la suite les denrées non périssables.

Cuisinière

Elle est munie de flammes pilotes servant à allumer automatiquement les brûleurs. Vous n'avez pas besoin d'allumettes, il suffit de tourner les boutons des ronds ou du fourneau et ils s'allumeront tout seuls. L'attente pour l'allumage du four varie de 20 à 30 secs.

Cuisson au four

Pour la cuisson au four, on suggère de diminuer la température de cuisson de 50 degrés.

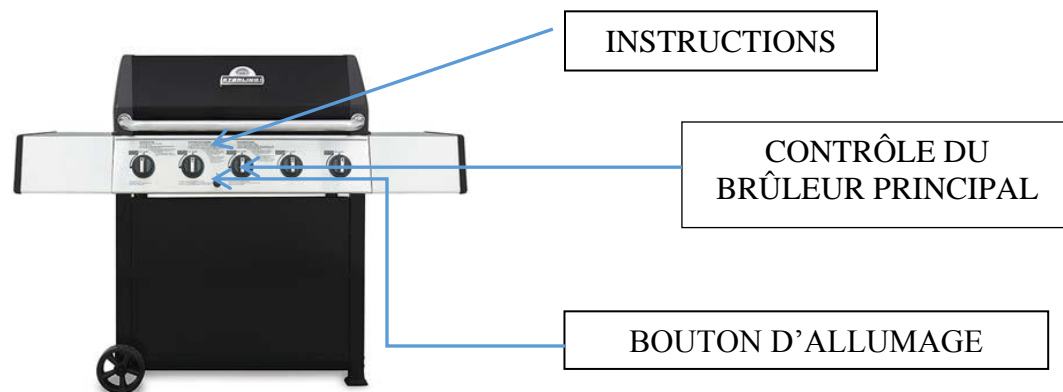
Le tiroir de la cuisinière est en fait le grille-pain. Surveillez vos rôties, car elles grillent vite, vite, vite!

Barbecues au propane

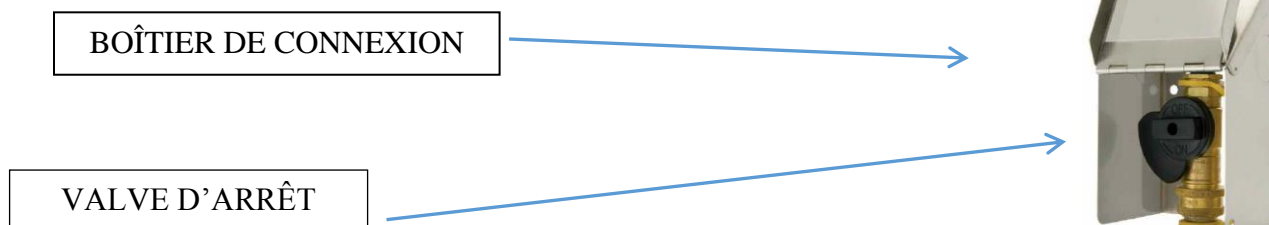
Le BBQ est équipé d'un allumeur électronique. Pour l'allumer, tourner le contrôle du brûleur principal et peser sur le bouton d'allumage (vous pouvez également vous référer aux instructions imprimées sur la plaque avant du BBQ).

Si le BBQ ne s'allume pas après 3 tentatives, fermer le contrôle, attendre 10 secondes et recommencer la procédure.

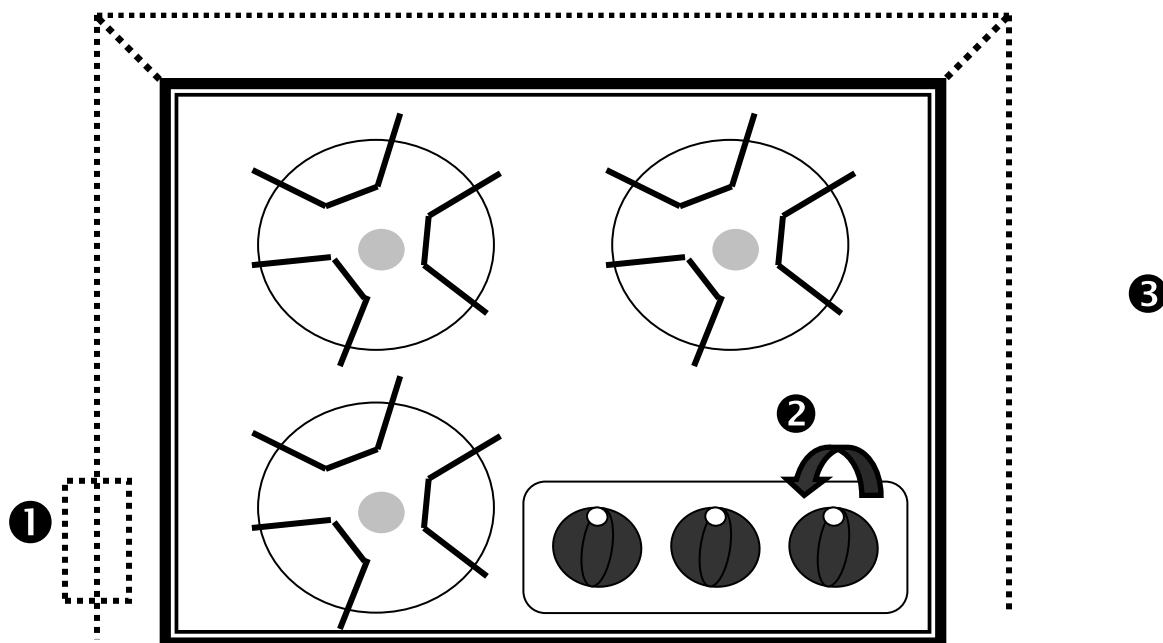
NB. S'il n'est pas possible d'allumer le BBQ à l'aide du bouton d'allumage, utiliser l'allumeur au butane fourni dans l'hébergement.



Si un problème survient (fuite de propane ou impossibilité de fermer l'alimentation à l'aide des contrôles), couper l'alimentation en propane du BBQ en tournant la valve d'arrêt située à l'intérieur du boîtier de connexion à la position « OFF » (voir ci-dessous).



CUISINIÈRE AU PROPANE



MODE D'EMPLOI

Attention : Cette cuisinière est conçue pour utilisation extérieure seulement

Tourner la valve à « On », elle se trouve sur le côté droit de la cuisinière.

- ❶ Assurez-vous que le couvercle est relevé et que les rebords sont bien appuyés de chaque côté de la cuisinière.
- ❷ Pour allumer un rond de cuisson de la cuisinière, tournez son bouton lentement vers la gauche.
- ❸ Placez l'allume-feu **ou** une allumette au-dessus du rond de cuisson correspondant près de la source.

Plus vous tournerez vers la gauche, plus l'intensité sera élevée. Vous pouvez utiliser les trois réchauds en même temps en contrôlant chacun d'entre eux individuellement.

Avant votre arrivée, notre personnel s'est assuré que le réservoir de propane est rempli et que l'alimentation fonctionne. Si votre réchaud ne s'allume pas, ne touchez pas aux connexions et demandez de l'aide à notre personnel.

IMPORTANT

Ne jamais laisser un réchaud allumé sans la surveillance d'un adulte.

Après utilisation, tenir le couvercle fermé par mesure d'hygiène.

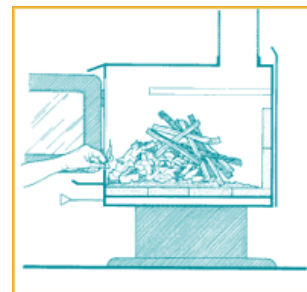
FONCTIONNEMENT DES POÊLES À BOIS ET CONSIGNES

Alimentez-le avec modération, car il peut rapidement surchauffer l'unité d'hébergement.

POUR DÉMARRER

Vous aurez besoin :

- Allumeur ou allumettes;
- Papier journal;
- Bois d'allumage (languettes que vous aurez fendues vous-même);
- Bûches.



MÉTHODE

1. Utilisez une bonne quantité de feuilles de papier journal froissées et de petits morceaux de bois d'allumage sec. N'utilisez jamais de papier glacé ou de dépliants publicitaires en couleurs.
2. Ouvrez complètement les clefs d'alimentation.
3. Réchauffez la cheminée en plaçant quelques feuilles de papier journal froissées dans le poêle et allumez-les afin de chasser l'humidité.
4. Une fois le papier journal éteint, remettez des feuilles de papier journal froissées et placez quatre ou cinq petits morceaux de bois sec (diamètre de 2 cm max), et ce, de façon à ce qu'il y ait un espace d'air (ou de papier) au centre où l'air pourra circuler.
5. Allumez le papier et laissez la porte du poêle entrouverte. Cette ouverture créera un courant d'air qui attisera le feu et mènera la fumée dans la cheminée plutôt que dans le chalet. Répétez l'opération si le feu ne prend pas.
6. Lorsque les petits morceaux de bois sont bien enflammés, ajoutez graduellement du bois de plus en plus gros. Il est préférable de ne pas surcharger le poêle.
7. Laissez le feu s'activer jusqu'à ce que les bûches soient bien allumées et que la cheminée se réchauffe, soit de 10 à 30 minutes. Ajoutez des bûches au besoin et fermez la porte de manière étanche.

Lorsque le feu est bien allumé, fermez la clef pour optimiser la performance du poêle à bois en ajustant les clefs d'alimentation.

N'utilisez jamais de liquide pour allumer un feu. Pour faciliter l'allumage, certains préféreront utiliser des bûchettes allume-feu (disponibles auprès du gardien).

AVERTISSEURS DE FUMÉE

Ils servent à vous protéger contre la fumée de combustion du poêle à bois. Des cuissons parfois oubliées sur les cuisinières ou des rôties (toasts) qui ont un peu trop grillées, peuvent les mettre en alerte.

COMMENT RÉAGIR EN CAS D'INCENDIE

- Faites sortir calmement et rapidement tous les occupants de l'unité d'hébergement. Marchez à quatre pattes sous la fumée pour éviter d'inhaler des gaz nocifs;
- APPELEZ LE 9-1-1 ou les pompiers;
- Utilisez un extincteur seulement s'il s'agit d'un début d'incendie. Placez-vous dos à une sortie et visez la base des flammes;
- Fermez les portes et les fenêtres de la pièce où le feu s'est déclaré afin d'éviter sa propagation;
- N'entrez pas dans une pièce si la porte est chaude au toucher;
- Vérifiez le nombre de personnes évacuées sur les lieux;
- Si le feu se déclare la nuit, enveloppez-vous de couvertures plutôt que de chercher vos vêtements;
- Rendez-vous à votre lieu extérieur de rassemblement ou à une unité d'hébergement voisine. En aucun cas, ne retournez à l'intérieur;
- Si vous êtes incapable de sortir, fermez la porte de la pièce où vous vous trouvez. Colmatez-la avec des linges humides et arrosez-la si possible;
- Allongez-vous sur le sol, placez un linge humide sur votre bouche, réfugiez-vous près des fenêtres et signalez votre présence à l'arrivée des secours;
- Signalez l'incident au gardien, dès que possible.

AJUSTEMENT DE LA TEMPÉRATURE DE LA FOURNAISE

Les fournaises murales ou centrales sont en fonction à votre arrivée. Ajustez au besoin la température avec le thermostat.

RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ

Les réserves fauniques du Québec sont soumises à des lois dont vous devez observer les dispositions afin de vous assurer du bon déroulement de toute activité ou séjour.

DROITS D'ACCÈS ET AUTORISATION

Toute personne qui séjourne dans un établissement de la Sépaq, ou qui y pratique une activité, doit se conformer aux dates, heures et endroits mentionnés sur le droit d'accès.

SÉCURITÉ NAUTIQUE

La réglementation fédérale en matière de sécurité nautique interdit d'utiliser une embarcation à moins de transporter à bord de celle-ci, en quantité suffisante et en bon état, le matériel suivant :

Trousse de sécurité nautique* :

- Une ligne d'attrape flottante d'au moins 15 m
- Un sifflet
- Une lampe de poche
- Une écope
- Une veste de flottaison individuelle (VFI par personne)
- Des rames/avirons

* Disponible à la boutique.

Qualification

Toute personne conduisant une embarcation de plaisance munie d'un moteur doit avoir en sa possession une preuve de compétence à bord, soit une Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) ou une attestation qu'elle a suivi et réussi un cours de sécurité nautique

Dans le chalet, vous trouverez des VFI grandeur adulte. Si des enfants vous accompagnent, il est de votre responsabilité de leur procurer des VFI à leur taille.

CIRCULATION ROUTIÈRE

Le Code de la sécurité routière s'applique à l'ensemble des routes de la réserve. Il est prudent de toujours garder la droite lors de vos déplacements sur des routes forestières. La vitesse maximale permise sur les routes principales de notre territoire est de **70 km/h**.

VÉHICULES HORS-ROUTE

Dans toutes les réserves fauniques, l'utilisation de véhicules hors-route (VTT, motoneige) n'est autorisée qu'aux endroits et qu'aux dates désignés à cette fin. (Chasse à l'original seulement)

Dans les deux cas, vous devrez transporter votre VTT dans votre camion ou remorque afin d'accéder aux sentiers autorisés puisqu'il est formellement interdit de circuler ailleurs sur le territoire à bord d'un VTT.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux domestiques sont admis dans les réserves fauniques SAUF aux périodes et aux endroits suivants :

- Sur les sites d'hébergement et dans les unités locatives (chalet, camp rustique, refuge).
- Dans les bâtiments publics des réserves (poste d'accueil, cabane à poisson, bâtiment communautaire).
- Sur les terrains de camping à moins d'autres indications.
- Sur les plages aménagées en aire de baignade et dans les aires de jeux.

Pendant la période de chasse au petit gibier, les chiens de chasse peuvent dormir dans leur cage située à l'extérieur du chalet ou dans le véhicule de leur maître.

Exceptions : Les chiens guide et les chiens d'assistance.

Dans les réserves fauniques, les chiens guides et les chiens d'assistance en formation ou qui accompagnent une personne aveugle ou une personne présentant un handicap moteur sont admis sans restrictions dans tous les bâtiments et lieux publics. Ils doivent cependant être identifiables en portant un foulard Mira ou le harnais et être tenus en laisse en tout temps. Le code d'éthique de la Fondation Mira doit être respecté par les personnes qui en ont la charge, notamment en conservant avec eux la lettre d'accréditation de la fondation.

MOTEURS À ESSENCE

L'utilisation d'un moteur à essence (max. 9,9 forces) est permise sur tous les lacs de la réserve faunique de Rimouski attribués à la pêche.

FEUX DE CAMP ET FEUX DE CUISSON

Les feux de camp et les feux de cuisson ne sont permis qu'aux endroits identifiés et aménagés à cette fin. En tout temps, ils doivent demeurer sous la surveillance d'une personne responsable. Ils doivent être éteints avant le coucher.

Toujours s'informer de l'indice d'inflammabilité en forêt avant d'allumer un feu.

SÉCURITÉ

Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est très important de connaître les risques inhérents à cette activité, de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la section « Votre sécurité, votre responsabilité » sur notre site Web au www.sepaq.com/securite/.

TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Des trousse de premiers soins sont disponibles dans les véhicules, les postes d'accueil et auprès des gardiens de territoire.








TÉLÉPHONIE, ACCÈS AUX SERVICES ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Téléphone cellulaire La couverture de réseau cellulaire varie d'un fournisseur à l'autre. Nous vous invitons à vérifier avec votre fournisseur la couverture offerte par celui-ci pour la réserve Rimouski.

TÉLÉPHONE PUBLIC

Vous trouverez une cabine téléphonique dans le village de Ste-Blandine.(45 km)

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

 URGENCE -----	911
 PERSONNEL DE LA RÉSERVE-----	418 735-2226 / 581 805-8006
 SÛRETÉ DU QUÉBEC-----	418 310-4141 ----- CELL.* 4141
 CONSERVATION DE LA FAUNE -----	418 727-3516
 SOPFEU -----	1 800 463-3389
 CENTRE ANTIPOISON DU QUÉBEC-----	1 800 463-5060
 REMORQUAGE AFFILIÉ CAA -----	1 800-222-4357

Danger du monoxyde de carbone et consignes

Même une faible exposition au monoxyde de carbone (CO) peut causer des problèmes de santé graves. Si le CO est aussi dangereux, c'est qu'il s'accumule rapidement dans le sang, réduisant la capacité de ce dernier de transporter l'oxygène dans l'organisme.

Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone

Sachez les identifier :

- Exposition légère
 - Symptômes semblables à ceux de la grippe, tels que mal de tête, écoulement nasal, irritation des yeux, etc.
- Exposition moyenne
 - Somnolence, étourdissement, vomissement. Le sentiment de désorientation et de confusion peut rendre difficile, pour certaines personnes, la prise de décisions rationnelles telles que de quitter le logement ou d'appeler à l'aide.
- Exposition extrême
 - Évanouissement, lésions cérébrales, mort.

Comment prévenir l'émanation de monoxyde de carbone pendant votre séjour?

L'établissement effectue sur une base régulière la vérification et le nettoyage des équipements à combustion par un technicien qualifié afin de garantir qu'ils sont en bon état de marche.

Toutefois, pour assurer votre sécurité, vous devez **respecter les consignes obligatoires suivantes** :

- Assurez-vous que l'apport d'air soit suffisant pour assurer une combustion adéquate (entrebâiller une fenêtre ou la porte).
- Ne pas utiliser les brûleurs de surface ou le four d'une cuisinière à propane ou à gaz naturel pour chauffer votre unité d'hébergement.
- Ne pas utiliser un poêle à fondue alimenté au gaz à l'intérieur.
- Ne pas surchauffer le poêle à bois.
- Ne jamais retirer un avertisseur de monoxyde de carbone ou un avertisseur de fumée de son lieu d'installation, ni leur batterie ou leur connexion.

Comment réagir en présence d'une source évidente de monoxyde de carbone ?

Lorsque l'avertisseur de CO déclenche une alarme, il est recommandé :

- D'évacuer tous les occupants de l'unité d'hébergement et vérifier le nombre de personnes évacuées sur les lieux;
- Si quelqu'un présente des symptômes d'intoxication, composez le 9-1-1;
- D'enlever ou éteindre la source (si son origine est connue);
- D'aérer l'unité d'hébergement;
- Ne jamais réactiver le détecteur de monoxyde de carbone avant que la source ne soit corrigée (si son origine est connue);
- De signaler l'incident à une personne responsable de l'établissement avant de réintégrer l'unité d'hébergement;

Détecteurs de monoxyde de carbone

Ils sont, au même titre que les avertisseurs de fumée, des gardiens de votre santé. Souvent, lorsque plusieurs équipements (lampes, cuisinière, fournaise) fonctionnent en même temps, le taux de monoxyde de carbone acceptable peut être dépassé et l'alerte de l'avertisseur se met en marche.

Assurez une bonne ventilation de l'unité d'hébergement

Une bonne ventilation de votre unité d'hébergement est essentielle, car :

- Si la quantité de polluants de combustion émis dans la pièce est faible, la ventilation assurera un air de bonne qualité;
- Si la quantité de polluants de combustion est anormalement importante, la ventilation limitera l'accumulation des polluants dans la pièce et, par là même, le risque d'intoxication.

Informations complémentaires sur le monoxyde de carbone

Pour plus d'information sur le sujet, une vidéo est présentée sur l'utilisation du propane et les risques associés au monoxyde de carbone. Elle peut être consultée sur notre site Web au www.sepaq.com/securite/hebergement.dot

MOTEUR HORS-BORD À ESSENCE

Vous trouverez le moteur à essence que vous avez loué ainsi que le bidon d'essence inclus ou le moteur électrique, à la location, à proximité de votre chalet (galerie). À la fin de la location, nous vous demandons de les remettre au même endroit.

Plusieurs précautions sont à suivre au transport et à l'utilisation de ce matériel.

LORS DU TRANSPORT

Pour éviter le déversement de carburant, vérifiez que l'interrupteur de carburant soit en position horizontale (c'est une petite poignée sur le côté du moteur).

Bien fermer le bouchon d'évent situé sur le dessus du bouchon à essence.

AU DÉMARRAGE :

- Vérifiez la réserve de carburant;
- Amenez l'interrupteur de carburant en position verticale;
- Ouvrez complètement le bouchon d'évent situé sur le dessus du moteur;
- Vérifiez que l'étrangleur (image) soit en haut;
- Vérifiez que l'accélérateur soit bien descendu;
- Pressez suffisamment le bouton en caoutchouc (poire d'amorçage);
- Démarrez et glissez la manette de l'étrangleur graduellement vers le bas;
- Réglez l'accélération selon vos besoins;
- Lorsque le moteur est chaud, laissez l'étrangleur descendu pour le démarrer.

GUIDE DE DÉPANNAGE DU MOTEUR À ESSENCE

Problème	Causes possible
Le moteur ne démarre pas	Réservoir à sec Tuyau d'alimentation débranché Commande de gaz n'est pas en position de démarrage Fil de bougie desserré Inverseur n'est pas au point mort
Le moteur démarre difficilement	Niveau d'essence trop bas Bouchon d'évent fermé Tuyau d'alimentation pincé Poire d'amorçage pas assez pressée Fil de bougie desserré
Le moteur tourne à vide	Hélice chargée de débris Inverseur n'est pas en marche avant
Le moteur s'arrête subitement	Fil de bougie desserré Réservoir à sec

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DU RÉSEAU SÉPAQ

HISTOIRE DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI

La réserve faunique de Rimouski a été créée en 1962 par le gouvernement du Québec dans le cadre d'une démarche de démocratisation de la chasse et de la pêche au Québec.

Ce territoire de 729 km² met à la disposition des amateurs de villégiature et de plein air, plus de 28 chalets et 5 emplacements de camping au lac Rimouski. Plusieurs lacs et rivières sont accessibles par un important réseau routier qui sillonne la réserve. La pêche à l'omble de fontaine et la chasse à l'orignal en sont ses principales activités.

Il faut remonter en 1880 pour retrouver les premiers occupants. Ce fut le colonel WINZ, retraité de l'armée américaine, qui fonda un club privé, le MARGARET BROOKS FISH AND GAME CLUB. En 1939, le gouvernement du Québec reprend possession du territoire et le partage en une brochette de club privé. Le membership pour ces clubs était de 2000 \$ de droit d'entrée et de 500 \$ par année de frais de service de gardiennage, etc.....

Il y a eu une amorce de réserve en 1952 qui conduira par la suite en 1958 à la création de la réserve HORTON. En 1962, sous le règne de Jean Lesage, Mr Gérard-D.Lévesque confirme les limites de 700 km et les clubs privés perdent leur droit exclusif de chasse et de pêche. La réserve Horton est renommée Réserve de Rimouski en 1979 et elle obtient le statut de faunique avec les limites actuelles de 729 km. Depuis 1995, la réserve faunique de Rimouski est sous la responsabilité de la SEPAQ.

La création des réserves fauniques a marqué la première phase de démantèlement des clubs privés dont l'histoire vous est racontée à la rubrique « Réseau Sépaq se raconte... »

En 2012, nous avons souligné le 50e anniversaire de la Réserve faunique de Rimouski. L'inauguration du pavillon de la relève (Lac Rimouski) où l'on retrouve une exposition de photos et souvenirs relatant les cinquante dernières années.

GÉOGRAPHIE, FLORE ET FAUNE

La réserve faunique de Rimouski a une superficie de 729 km² et se situe dans les hautes terres appalachiennes de la région du Bas-Saint-Laurent. La topographie y est variée et composée de vallées légèrement encaissées et de montagnes aux sommets plus ou moins arrondis dont l'altitude varie de 300 à 535 mètres.

La forêt de la réserve fait partie de trois grands domaines forestiers. Soit ceux, d'érablière à bouleau jaune, de sapinière à bouleau jaune et de sapinière à bouleau blanc. Le couvert de résineux est majoritaire dans la réserve, suivi des peuplements mélangés et de feuillus.

Cent quinze lacs, d'une superficie totale de 1262 hectares, ce qui constitue l'une des superficies en eau, les moins importantes de l'ensemble des réserves fauniques. Seulement 45 lacs sont exploités pour la pêche. Ces lacs s'écoulent en fonction de quatre bassins versants : rivière Rimouski, rivière Mitis, rivière Restigouche et rivière Madawaska.

Ce vaste territoire constitue un habitat accueillant pour l'orignal, le chevreuil, le castor, le renard, le lièvre, de même que pour la communauté ailée qui présente plus de 70 espèces, dont les plus remarquées, sont la gélinotte huppée, le téttras, le huard plongeur et le héron bleu. Les eaux de la réserve abritent principalement l'omble de fontaine, le touladi et l'omble moulac, nouvellement introduit.

PROJETS EN COURS

La mise en valeur du patrimoine naturel se traduit quotidiennement à travers les gestes de conservation, de restauration et d'aménagement des habitats. Véritable laboratoire à ciel ouvert, la réserve faunique est scrutée par des équipes de recherche qui s'intéressent à de multiples sujets. Leurs projets nous permettent d'améliorer les connaissances et de mieux comprendre la dynamique des écosystèmes qui nous entourent.

LA SÉPAQ

Le Québec est reconnu pour l'immensité de ses territoires naturels sauvages ainsi que pour sa faune et sa flore abondante, diversifiée et impressionnante. Depuis déjà plus de 30 ans, la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) a le privilège d'administrer, d'exploiter et de mettre en valeur les lieux grandioses qui lui sont confiés par le gouvernement du Québec.

La Sépaq offre un éventail d'activités (plein air, chasse, pêche) et de services (hébergement, restauration, location d'équipement, boutiques) invitant une clientèle touristique, scolaire, corporative et événementielle à vivre des expériences diversifiées dans ses parcs nationaux, ses réserves fauniques et ses établissements touristiques.

En tout, la Sépaq met à la disposition de ses nombreux clients plus de 7 200 sites de camping, 545 hébergements en prêt-à-camper, 729 chalets, 176 unités d'hébergement d'hôtellerie ainsi que 185 camps rustiques et refuges. Également, 266 sentiers de courte randonnée, 10 sentiers de longue randonnée et 24 centres de découverte et de services sont accessibles.

Forte d'une équipe qui atteint près de 3 000 employés dévoués et passionnés lors de la saison estivale, la Sépaq propose le plus grand réseau de plein air au Québec, permettant à des millions de Québécois et de touristes étrangers de découvrir une nature distinctive et inoubliable.

Répartis dans la majorité des régions de la province et couvrant un territoire de 60 820 km² au sein duquel se retrouvent plus de 13 000 lacs, les 47 établissements de la Sépaq se déclinent ainsi :

DES PARCS NATIONAUX DE CALIBRE INTERNATIONAL

Reconnu en vertu des critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature, le réseau des parcs nationaux du Québec est constitué de véritables bijoux de biodiversité préservés au bénéfice des générations actuelles et futures. Par la beauté et l'intégrité de leurs milieux naturels, les parcs nationaux forment, pour le Québec, une vitrine exceptionnelle très appréciée non seulement des Québécois, mais également des visiteurs étrangers. La Sépaq gère les 23 parcs nationaux situés au sud du 50^e parallèle. Elle administre également le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, en partenariat avec Parcs Canada.

À l'instar des parcs nationaux du reste du monde, ils sont exclusivement voués à la protection permanente des territoires et à la mise en valeur de leur patrimoine naturel et historique à des fins scientifiques, d'éducation et à la pratique d'une multitude d'activités de loisir : randonnée pédestre, pêche, activités nautiques, vélo, ski de fond, raquette, et bien plus.

DES RÉSERVES FAUNIQUES EXCEPTIONNELLES

La Sépaq assure la gestion de 14 réserves fauniques ainsi que de la pourvoirie Sépaq Anticosti. Les principes de conservation, de mise en valeur et d'exploitation de la faune en font des lieux tout désignés pour les activités traditionnelles de chasse et de pêche. Leurs visiteurs peuvent également profiter des bienfaits de la nature en y pratiquant des

activités comme la randonnée pédestre, le vélo, le ski de fond, ainsi que des activités nautiques sur les immenses plans d'eau qui s'y trouvent. Cependant, contrairement aux parcs nationaux, la Sépaq n'y a pas l'exclusivité du territoire : des exploitants de la forêt, des mines ou autres activités similaires y sont également actifs.

DES ÉTABLISSEMENTS TOURISTIQUES UNIQUES

La Sépaq administre également des installations touristiques d'envergure accueillant une clientèle variée. On compte parmi ces destinations le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec, deux attraits touristiques majeurs de la région de Québec, auxquels s'ajoute Duchesnay et son auberge 4 étoiles. Dans la région gaspésienne, la Sépaq offre deux établissements hôteliers de marque, soit le Gîte du Mont-Albert, situé au cœur du parc national de la Gaspésie, et l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, perchée à 615 m d'altitude dans un environnement naturel intact. Le Centre touristique du Lac-Simon, le Camping des Voltigeurs et le Centre touristique du Lac-Kénogami viennent compléter l'offre touristique de la Sépaq.

UN PEU D'HISTOIRE...

Création des réserves fauniques

Outre les constructions récentes, les chalets qui vous hébergent sont les vestiges de l'époque des clubs privés. Au milieu des années 1880, les premiers clubs de chasse et de pêche voyaient le jour au Québec. Jusqu'à ce jour, rien n'avait été fait dans le but de développer les ressources cynégétiques et halieutiques, sauf dans le cas de la pêche au saumon. Pendant les premières années de l'administration de ces droits par la province, les privilèges de pêche furent alloués sur une base limitée qui, rapidement, prit des proportions considérables.

Le but recherché était la protection de la faune lacustre et terrestre, car l'État ne disposait pas des pécules nécessaires à l'embauche de gardes forestiers partout sur ce vaste territoire. Ainsi, les clubs à qui étaient confiés ces territoires devaient y assumer un gardiennage efficace afin de garantir la survie des espèces fauniques, tout en assurant des revenus substantiels à la province. La clientèle recherchée était américaine et les campagnes de promotion furent très efficaces, car la plus grande partie des membres étrangers des clubs privés provenaient des états américains limitrophes.

En 1914, le Québec comptait 200 clubs privés de chasse et de pêche. Les territoires étaient parfois restreints, parfois immenses, comme le célèbre club Triton qui couvrait plus de 800 km². En 1945, on en recensait 615, occupant une superficie de 30 000 km². Chacun d'eux avait développé un réseau de camps et de portages, disposait d'un maître camp et autorisait ses membres à construire des chalets privés. Vers le milieu des années 1960, l'époque des clubs privés atteint son apogée. On en dénombrait 2 200 sur une superficie de 78 000 km².

À cette époque, peu de Québécois avaient accès à ces territoires pour des activités personnelles de chasse ou de pêche. On les retrouvait plutôt au service des membres des clubs où ils étaient embauchés à titre de gardiens ou de guides. Dans les

décennies 60 et 70, de fortes pressions de la population à l'égard de la démocratisation des terres publiques pour la pratique de la chasse et de la pêche incitèrent le gouvernement de l'époque à mettre en place un processus d'accessibilité par une opération « déclubage » qui initie la création d'un réseau unique au monde de « réserves de chasse et de pêche ». Ce dernier devint aujourd'hui le réseau des « réserves fauniques » et amorça le déclin des clubs privés. La gestion de ces précieux territoires devenait dès lors affaire de l'État et différents ministères s'en partagèrent l'exploitation et la mise en valeur.

Création des parcs nationaux

Le gouvernement du Québec s'est doté en 1977 d'une loi-cadre en vue de l'établissement d'un réseau de parcs nationaux, lesquels ont été créés pour représenter l'une des 43 grandes unités du paysage québécois ou pour protéger un site naturel exceptionnel et ont été classifiés en deux groupes : les parcs de conservation étaient d'abord créés pour assurer la protection permanente des territoires tandis que les parcs de récréation avaient pour mandat de répondre aux besoins de récréation de plein air.

En 2001, la vocation des parcs nationaux a été redéfinie et le rôle qui leur a été attribué en est maintenant un de premier plan au regard du maintien de la biodiversité. C'est pourquoi les vocations « parc de conservation » et « parc de récréation » ont été abolies. On parle maintenant des parcs québécois qui partagent tous le même objectif prioritaire : assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation externe.

Les parcs québécois satisfont aux critères établis par l'Union mondiale pour la nature (UICN) qui sont reconnus par la communauté internationale pour définir les aires protégées appelées « parcs nationaux ». Depuis 1999, la Sépaq a reçu du gouvernement du Québec le mandat d'assumer la gestion des activités et des services des parcs avec la perspective d'un réseau de calibre international par l'entremise de Parcs Québec. Afin d'assurer une protection permanente de ces précieux territoires et de les mettre en valeur, un important volet de leur gestion est réservé à la recherche, au suivi des espèces, à l'étude d'impacts environnementaux des aménagements et à la protection.

ABC – PÊCHE

MODALITÉS POUR LA PÊCHE

Pêche

La pêche est une activité contrôlée et règlementée. Pour pêcher dans une réserve, vous devez détenir un droit de pêche ainsi que votre permis de pêche provincial. De plus, vous devez choisir une des options suivantes :

Pêche quotidienne sur lac ou à gué

La direction réserve une portion spécifique ainsi que des embarcations et des lacs pour la pêche quotidienne. Renseignez-vous auprès des préposés de l'accueil du lac Rimouski ou de St-Narcisse pour connaître les disponibilités du jour.

Forfait de pêche

La très grande majorité des embarcations et des lacs sont réservés aux clients ayant opté pour un forfait Pêche-camping ou un forfait Pêche-hébergement. Plusieurs chalets sont réservés exclusivement à ce forfait. Renseignez-vous auprès des préposés de l'accueil du lac Rimouski ou de St-Narcisse pour connaître les disponibilités.

Quota

Pêcher, c'est prélever une ressource dans un territoire voué à la préservation et à la protection du milieu naturel. En raison du caractère indigène de cette ressource, nous avons besoin de votre collaboration pour la préserver.

Le règlement sur la pêche sportive au Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune encadre les activités de pêche au Québec. La limite quotidienne de prises et la limite de possession sont issues de ce règlement.

Limite quotidienne de prises – 10 truites / lac ou 15 truites en ruisseau / rivière

« La limite quotidienne de prise comprend les poissons pris et gardés. Les poissons remis à l'eau ne comptent pas dans la limite de prises. Le titulaire d'un permis doit inclure dans sa limite les poissons pris et gardés par toutes les personnes qui pêchent en vertu de son permis. Cette limite comprend également les poissons pris et consommés au cours de la journée. »*.

* Tiré de la brochure *La pêche sportive au Québec*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2007, p. 11.

Limite de possession – 15 truites« La limite de possession autorisée pour une espèce de poisson pris à la pêche sportive correspond à la limite quotidienne de prises prévue pour cette espèce. »*.

Obligation du pêcheur

Le pêcheur a l'obligation de respecter la limite quotidienne de prises et la limite de possession. Il doit également déclarer ses prises en indiquant sur l'autorisation de pêche la quantité totale de poissons pris et le poids de ces derniers. Vos déclarations de prises doivent être remises au gardien ou à un employé des postes d'accueil.

Contrevenir à ces règles est contraire à la loi; le contrevenant est passible de poursuite légale.

Il peut aussi être possible de pêcher sans permis dans les situations suivantes :

- Un enfant mineur peut pêcher en vertu du permis de son parent;
- Une personne peut pêcher en vertu du permis de son conjoint à condition de pêcher en sa compagnie ou d'avoir en sa possession son permis;
- Un mineur peut pêcher en compagnie d'un adulte titulaire d'un permis;
- Un étudiant adulte peut pêcher en compagnie d'une adulte titulaire d'un permis.

Si vous pêchez en vertu du permis d'une autre personne, les poissons capturés seront inclus dans la limite de prises du titulaire du permis.

Si vous perdez ou altérez votre permis, vous devrez vous en acheter un autre pour continuer à pêcher.